



Cheque de salaire impayé

Par **gilles2760**, le **25/04/2014** à **01:34**

bonsoir.

mon employeur m'a versé mon salaire par chèque le mois dernier. celui ci m'est revenu impayé, dans l'entrefait l'employeur m'a fait un virement le 17 pour régulariser.

que dois-je faire? adresser le cheque au procureur? je l'avais déjà informé d'un retard de paiement en octobre.

l'employeur me réclame le cheque, pour lui cet incident n'est rien puisqu'il a fait un virement(mais c'est trop facile!).

merci de votre aide.

Par **glazick**, le **25/04/2014** à **08:24**

Bonjour,

Votre salaire a été réglé, certes avec retard, mais réglé quand même.

Le fait de garder par devers vous ce chèque va avoir pour conséquence, l'interdiction de posséder un chèque pour votre employeur.

Et donc également, une possible démarche de licenciement pour faute lourde.

Par **P.M.**, le **25/04/2014** à **09:28**

Bonjour,

L'émission de chèques sans provision n'est effectivement plus correctionnalisable et donc le Procureur n'engagerait vraisemblablement pas de poursuites donc le mieux serait de restituer le chèque qui vous a été payé à l'employeur, ce que vous auriez dû faire immédiatement...